

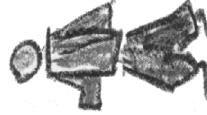
Les thèmes du débat :

L'école maternelle : une vraie école ?

Un enfant de deux ans a-t-il sa place à l'école ?

Quels moyens pour le fonctionnement de l'école maternelle ?

Les parents
et l'école maternelle



Contacts départementaux

FCPE 70

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
Boulevard Charles de Gaulle 70000 Vesoul
tél 03 84 75 36 64 fcpe70@wanadoo.fr



AGIEM 70

Association Générale des Institutrices et Instituteurs
des Ecoles et classes Maternelles publiques
mat.agiem@laposte.net



SNUipp/FSU 70

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC - FSU
11 Cours Montaigne 70000 Vesoul
tél 03 84 75 34 53 snu70snuipp.fr



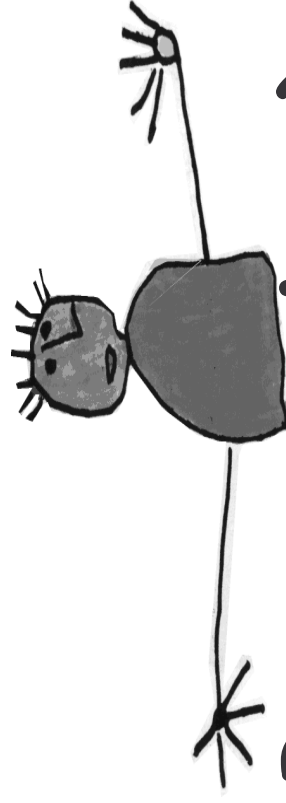
SE/UNSA 70

Syndicat des enseignants - UNSA
31 rue Jean Jaurès BP 345 70006 Vesoul Cedex
tél 03 84 75 16 89 70@se-uns.org



SGEN/CFDT 70

Syndicat Général de l'Education Nationale - CFDT
5, Cours François Villon 70000 Vesoul
tél 03 84 97 50 60 cfdt.haute.saone@wanadoo.fr



Pas touche à l'école maternelle

Conférence débat

jeudi 6 novembre 2003

à partir de 20 heures

Amphithéâtre du Lycée Agricole

Vesoul

ouverte à toutes et à tous
entrée gratuite



Débats animés par Jean Louis Davot avec la participation de :

Parent(e) d'élèves, élu(e), enseignant(e), citoyen(ne) concerné(e) par les problèmes d'éducation, au moment où commence le "débat sur l'école", alors que pèsent de nombreuses menaces sur l'accueil et les conditions de scolarité des plus jeunes, nous vous invitons à participer à une conférence débat sur le thème de l'école maternelle.

pour le SNUipp/FSU

Sylvie LENOBLE Commission Nationale Maternelle, enseignante de maternelle

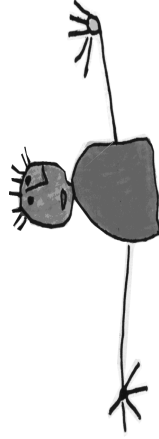
L'école maternelle est en danger.

Elle est une des premières victimes des restrictions budgétaires qui touchent l'Education Nationale : seuils d'ouverture de classe maternelle scandaleux (35 élèves par classe !), refus de l'administration de prendre en compte les enfants de 2 ans dans les effectifs, trop souvent beaucoup trop d'élèves par classe, le tout est accompagné d'un discours officiel remettant en cause les qualités de l'enseignement en école maternelle...

Nous savons que le premier contact avec l'école est déterminant, que l'école maternelle tient une place essentielle dans la prévention de la difficulté scolaire, que la scolarisation des deux ans peut être un atout pour la réussite de tous, notamment dans les milieux populaires.

L'avenir de l'école maternelle, l'avenir de nos enfants dépend de notre capacité à nous mobiliser pour inverser des choix néfastes. C'est pour cela que le SNUipp s'est engagé dans l'opération « Pas touche à l'école maternelle » : Pour que demain soit meilleur qu'aujourd'hui !

Pas touche à l'école maternelle

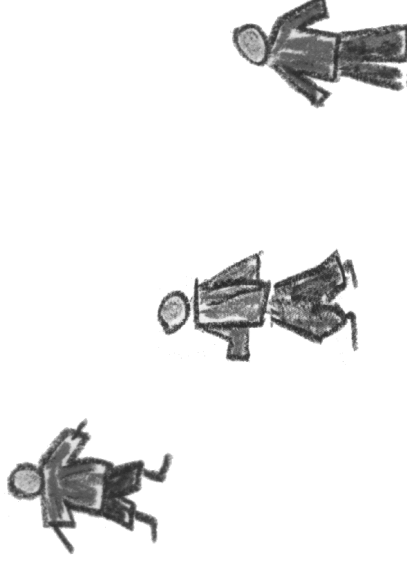


pour le SE/UNSA

Christian CHEVALIER Délégué national branche école, enseignant premier degré

Les effets déterminants de la scolarisation en école maternelle sur le développement des enfants, en termes de socialisation, d'acquis et de premiers apprentissages, et les conséquences positives sur leur scolarité ultérieure, interdisent toute inégalité devant ce qui constitue un élément essentiel et original du système éducatif français.

Aussi, le SE-UNSA exige que, conformément à la loi d'orientation, partout soient réunies les conditions d'une scolarisation, dès 2 ans, de tous les enfants dont les parents en font la demande, en priorité dans les zones défavorisées. Cette scolarisation doit être assurée dans des conditions adaptées: lieux de vie aménagés, effectifs réduits, encadrement renforcé en agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), soutien des équipes de circonscription, intervention des réseaux d'aide, etc



pour la FCPE

Isabelle KLEM Vice présidente

La maternelle, un droit pour tous

La maternelle est le lieu de tous les possibles. Unanimentement reconnue elle a un rôle complémentaire à celui du milieu familial et est une chance supplémentaire quand à la poursuite de la scolarité.

Reste le problème des enfants de 2 ans ; ceux-ci ne représentent qu'un tiers des inscrits : manque de places, manque de personnel encadrant, locaux mal adaptés, refus d'inscription, disparités villes/campagnes....

Osons la maternelle des 2 ans

c'est pourquoi la FCPE lutte pour une meilleure prise en charge des enfants de 2 ans et pour que les parents aient, s'ils le souhaitent, la possibilité d'inscrire leur enfant en maternelle.

pour l'AGIEM

Aline GRANDI Présidente académique, directrice d'école maternelle à Audincourt

Premier maillon du service public d'éducation, l'école maternelle doit, plus que toute autre, centrer son regard sur l'enfant. Elle doit trouver une cohérence entre les diverses missions qui sont les siennes : accueil, éducation, enseignement.

Pour cela l'AGIEM affirme :

- l'école maternelle est l'école de tous les enfants de 2 à 6 ans. Tout enfant doit avoir le droit de la fréquenter dès l'âge de 2 ans quand il est prêt et que ses parents le souhaitent.
 - Elle est la seule collectivité qui prépare l'enfant à son entrée à l'école élémentaire, et qui tient compte des deux aspects de la personne: l'enfant et l'élève.
 - Elle favorise la maîtrise de la langue et la socialisation pour permettre à l'enfant de devenir un écolier en réussite scolaire. Elle a un rôle de prévention
- Une qualité et une spécificité de l'école maternelle française que l'AGIEM s'engage à défendre et promouvoir.

pour le Sgen/CFDT

Béatrice GROSS Secrétaire fédérale, enseignante premier degré

"La maternelle : une école à défendre et à conforter"

L'école maternelle est le lieu des apprentissages fondamentaux et des réussites scolaires. En favorisant toutes les formes d'activité les jeunes enfants construisent leurs savoirs, accèdent à la maîtrise des langues, à l'autonomie, à la créativité, à la curiosité, à l'intelligence. C'est aussi un lieu d'épanouissement et de socialisation, une étape de la lutte contre l'exclusion.

Pour que les jeunes enfants, dès 2 ans, réussissent leur scolarité, il faut leur proposer des modes de vie et d'apprentissage adaptés à leurs besoins. Face aux remises en cause du rôle de la maternelle, le Sgen-CFDT réaffirme la nécessité :

- de postes supplémentaires pour concilier abaissement des effectifs et accueil des deux ans,
- d'une formation initiale et continue qui intègre cette dimension du métier,
- d'une reconnaissance des adaptations en matière de locaux, de rythmes et d'encadrement.